

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2012

L'an deux mille douze et le deux mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux, sauf BONNET Jean Charles, absent.

Monsieur Guy EYFFRED a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ expertise hydrogéologique de la source du Casset – choix du bureau d’études.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a demandé au bureau d'études H2EA de Nice de fournir une offre pour la réalisation d'une expertise hydrogéologique et technique du captage du Casset afin d'assurer sa pérennité et de limiter si possible les phénomènes de turbidité. Le but de cette étude sera d'analyser le contexte général et les conditions d'exploitation, d'identifier les désordres et de définir et chiffrer les aménagements et travaux à engager. Ce bureau d'études sera également chargé d'appréhender la mise en protection du forage. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'études H2EA de Nice pour un montant de 4650 € HT et charge Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet

2/ expertise hydrogéologique de la source du Casset – demande de subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander une subvention au taux le plus élevé possible au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau afin de réaliser l'expertise hydrogéologique de la source du Casset.

3/ avenant n° 1 au marché n° 2 collecteurs des travaux attribué à la société COZZI pour la construction de canalisations d'assainissement et d'eau potable.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché lot n° 2 avec la société COZZI (ajout d'un nouveau prix au bordereau de prix).

4/ convention et redevance d'occupation du domaine public communal par les propriétaires de bar et restaurant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les propriétaires de bar et restaurant qui prendra effet au 01/01/2012, à savoir :

- forfait de 80 € pour toute terrasse de moins de 30m²
- forfait de 160 € pour toute terrasse comprise entre 30 et 70 m²

et autorise Mme le Maire à signer les conventions règlementant les conditions d'occupation du domaine public consenties aux propriétaires de bar et restaurant.

5/ servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée C 1067 au profit de Mr VELOSO Pascal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la constitution de la servitude de passage sur la parcelle communale C 1067 au profit des parcelles C 1008 et 1010 appartenant à Mr VELOSO Pascal est accordée à titre gratuit à Mr VELOSO qui aura à sa charge l'entretien du chemin.

6/ autorisation de fouille de la grotte de Pertus II

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer l'autorisation de fouille de la grotte de Pertus II pour Mr Cédric LEPERE du 1^{er} juillet au 15 août 2012 et dégage la responsabilité de la Commune en cas d'accidents qui pourraient survenir au cours de ces travaux.

7/ adhésion au Comité de développement agricole des hautes vallées de l'Asse, de la Vaire, du Var et du Verdon.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Comité de développement agricole à compter de 2012.

8/ adhésion à l'association de sauvegarde du pastoralisme du Verdon.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association de sauvegarde du pastoralisme du Verdon à compter de 2012.

9/ demande de subvention pour la restauration des suspensions des cloches de l'église.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de restauration des suspensions des cloches de l'église. Le montant estimatif des travaux s'élève à 5 452 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une aide exceptionnelle à Monsieur le Sénateur des Alpes de Haute-Provence dans le cadre des subventions parlementaires et charge Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

10/ convention de déneigement.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention de déneigement à passer avec Mr Guy EYFFRED pour effectuer le déneigement des rues et voies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence de Mr EYFFRED Guy, lequel directement concerné était sorti, autorise Madame le Maire à signer la convention de déneigement avec Mr EYFFRED Guy.

11/ délibération sur le compte administratif 2011, sur le compte de gestion 2011, sur l'affectation des résultats – budget de la Commune (M14).

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011, le compte de gestion 2011 dressé par Mr le Receveur Municipal et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 72 843.63 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

12/ délibérations sur le compte administratif 2011, sur le compte de gestion 2011, sur l'affectation des résultats – budget annexe eau/assainissement (M49).

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011, le compte de gestion 2011 dressé par Mr le Receveur Municipal et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 73 927.77 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

13/ programmation des travaux eau potable et assainissement.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal que dans la continuité des travaux d'assainissement et d'eau potable réalisés en 2010/2011 et conformément aux préconisations du schéma directeur d'assainissement et d'eau potable, il est nécessaire :

- de poursuivre l'extension des réseaux d'assainissement vers les habitations non raccordées.
- de poursuivre l'extension des réseaux d'eau potable vers les constructions existantes permanentes n'ayant pas à ce jour de ressource propre.
- de créer un réservoir d'eau potable afin de pallier au manque de stockage de l'eau et de desservir, de par son emplacement géographique, les habitations permanentes non alimentées à ce jour.
- de créer une station de traitement afin de pallier aux épisodes de turbidité intense en période pluvieuse dans le but d'améliorer la qualité de l'eau.

Année 2012 : création de réseaux eau potable et assainissement.

Année 2013 : création du réservoir d'eau potable, réaménagement du forage et création de réseaux du haut village.

Année 2014 : station de traitement eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le dossier « d'études d'avant projet » établi par le Cabinet SAUNIER de Gap, sollicite auprès des divers organismes financeurs (Etat, Région, Conseil Général, Agence de l'Eau), l'attribution, au taux maximum, des subventions pour financer l'ensemble du projet et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir ces financements.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.
